



Quelques informations

RÉGION SUD
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

  **l'Europe**
en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Invitation | Atelier Thématique

Comment appréhender la réglementation en matière de gestion des déchets verts ?

Dans la continuité de l'Atelier #1 du 28 juin 2018 / La Mole

#10

Mardi 24 septembre 2019 > 9h - 12h30

CEREMA
30 Rue Albert Einstein
13290 Aix-en-Provence
Salle de l'Amphithéâtre



Contact technique : Olivier GAIRALDI - ogairaldi@maregionsud.fr - 04 94 92 46 12

Programme

9h	Accueil Café
9h30 à 12h30	Contexte Témoignages Echanges et Débats Restitution de l'Atelier
12h45	Déjeuner possible sur site (à la charge du participant)

Atelier réalisé dans le cadre du projet intégré LIFE SMART WASTE



Olivier GAIRALDI
Chargé de Mission
Service Economie Circulaire Déchets

ogairaldi@maregionsud.fr

Ligne directe 04 94 92 46 12 / Mobile 06 18 72 23 80

➔ Une expérience de valorisation de déchets verts dans le Vaucluse et les Bouches du Rhône Groupement Régional des CIVAM en Région Provence Alpes-Côte d'Azur.



L'enjeu autour de la préservation des sols est d'autant plus important en Région, où les taux de matière organique des sols sont faibles, où le climat appauvrit considérablement la fertilité des terres et où l'accès aux matières organiques issues de l'élevage est limité. Dans le cadre du réseau "Agricultures Durables en Méditerranée" (www.ad-mediterranee.org), des collectifs d'agriculteurs se sont structurés pour améliorer la gestion de la fertilité de leurs sols, en Région et en Occitanie. A l'instar du groupe d'agriculteurs CIVAM Humus dans le Gard, qui travaille en lien avec la communauté de communes du Sommiérois depuis une quinzaine d'années, le GR CIVAM tente de structurer une filière locale d'approvisionnement autour de la déchetterie verte de Cavaillon, Vaucluse, dans le cadre de l'appel à projets "Valorisation des déchets verts" financé par l'Ademe et Région Sud, et en lien avec la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône.



Cette opération a été rendue possible grâce à une convention signée entre Luberon Monts de Vaucluse (LMV) et le GR CIVAM, convention qui s'étend à titre expérimental sur la durée de l'appel d'offres actuellement en cours entre LMV et son prestataire de valorisation de broyat. La convention permet la livraison gratuite d'agriculteurs dans un rayon de 60km autour de Cavaillon. La ressource est livrée broyée par un transporteur, et la gestion des andains est la seule responsabilité de l'agriculteur.

A l'automne 2019, le réseau créé, constitué de maraîchers, céréaliers, viticulteurs, producteurs de PPAM...compte une soixantaine de producteurs, la grande majorité en production biologique. L'utilisation du broyat dépend principalement des moyens à la ferme : paillage, compostage, incorporation du broyat brut dans les parcelles. Certaines opérations de retournement sont effectuées par des prestataires extérieurs, mais dans la grande majorité des cas, les producteurs ont géré eux même la ressource avec les moyens dont ils disposaient. L'obtention d'un compost de qualité acceptable pour l'agriculteur passe généralement par un arrosage conséquent et régulier, qui semble être un plus grand problème que l'aération des andains, pour un produit comme le déchet vert déjà carboné et donc aéré. Aucun criblage n'a été réalisé, le déchet vert étant broyé selon une maille assez fine, cela permet l'obtention d'un produit avec très peu de gros morceaux, que les agriculteurs ne jugent pas dangereux d'épandre ou d'incorporer.



Source : Florian Carlet – Animateur - Agricultures Durables en Méditerranée – CIVAM - florian.carlet@civampaca.org

➔ Communauté de Communes Côte de Penthièvre (Bretagne)

Dans le cadre du Programme Local de Prévention des déchets, un diagnostic a été effectué afin de connaître finement les tonnages et les types de déchets produits sur le territoire (6 communes – 14 000 habitants). Il apparaît notamment que des tonnages importants de déchets verts se retrouvent en déchèterie et augmentent tous les ans : En moyenne 271 kg/an/habitant en 2013, 307 kg/an/habitant en 2014 pour les 2 déchèteries. La production de déchets verts pourrait être limitée par une meilleure information des usagers sur les différentes pratiques de jardinage au naturel, et par une aide technique. Le broyage des petits branchages, associé à des techniques comme le mulching ou le compostage des feuilles mortes [...] présente par ailleurs de nombreux atouts pour les habitants : Production d'un broyat et d'un compost gratuits, évitant l'achat d'éléments de paillage ou d'engrais. Diminution des déplacements vers la déchèterie. Meilleure gestion des jardins. Un appel à candidature « broyage de végétaux » a été lancé en octobre 2014 à l'intention des associations du territoire. Il avait pour objet de promouvoir les pratiques vertueuses favorisant la prévention des déchets verts, en mettant en place des actions de communication sur la gestion autonome des déchets verts. Les actions devaient permettre de lever le frein sur l'utilisation de broyeur en proposant une prestation de broyage ponctuelle sur placette. Les prestations de broyage, effectuées par un partenaire associatif, devaient se faire sur les différentes communes du territoire durant la période de taille (de novembre jusqu'à avril exceptionnellement pour les secondaires).

Objectifs généraux :

Ce projet est mené afin de tester l'impact d'une opération de communication sur la gestion autonome des déchets verts en levant le frein sur l'utilisation de broyeurs en proposant notamment de broyer les déchets verts des usagers. Il s'agissait de conventionner avec une association ayant répondu à l'appel à candidature : Association d'insertion Penthièvre Action. La cible des 1/2 journées de broyage était le citoyen qui se rend à la déchèterie durant la période de taille pour déposer leurs branchages. Le partenaire associatif retenu devra assurer au maximum 12 opérations au cours des 6 mois de l'opération, soit 2 par commune. Les particuliers venant broyer repartent avec leur broyat et les conseils pour pailler.

Résultats quantitatifs :

- 12 sessions de broyage de 3 h sur placette.
- 45 personnes/entités (communes) ayant apporté leurs branchages.
- 128 personnes ont demandé des renseignements et ont été sensibilisés.
- 66 m3 de branchages apportés pour 30m3 de broyats obtenus et 1/2 stère de bois.

Résultats qualitatifs :

Les 2 premières éditions n'étaient pas propices au broyage (en hiver, les habitants ne sont pas au jardin même si c'est la période de taille). Les périodes les plus propices sont pendant les vacances scolaires en février et avril. Bonne fréquentation au fur et à mesure des éditions. Néanmoins peu de volumes apportés par les particuliers ; bon retour sur la qualité du broyat de la part des particuliers utilisant le service, beaucoup de questionnements sur le fait de ne pas payer le service. Beaucoup de personnes se sont déplacées avec comme problématique de ne pas avoir de remorque pour venir (personnes ne venant pas en déchèterie initialement et qui pratiquent pour certains le brûlage). De fait, nécessité de développer un discours sur le broyage avec la tondeuse.

Quelques personnes sont venues avec des diamètres supérieurs à 10 cm : les premières fois, lorsque les broyeurs étaient en capacité, ils étaient broyés. Puis, pour être fidèle au discours, ces types de branchages ont été coupés pour faire du bois.



Communauté de communes
Côte de Penthièvre

Moyens humains :

Etude de cas, proposition, appel à candidature, détermination des dates et autorisation d'utiliser les placettes : Chargée de mission prévention
Atelier broyage : 4 agents de l'association Penthièvre Action + chargée de mission prévention pour le conseil et la sensibilisation -
Préparation : 30 min - Broyage : 3 h - Rangement 30 min
Une session avec l'intervention d'une association extérieure (Terhao) pour l'optimisation de la sensibilisation et le conseil pour les ateliers.

Moyens financiers :

Dans le cadre de la convention, le broyeur été loué par l'association Penthièvre Action et la location été indemnisée par la Communauté de communes. Une demi-journée de broyage été facturée 450€, soit 5400€ pour les 12 opérations (comprend le personnel et le broyeur de l'association). Pour une des 12 opérations : association Terhao a effectué une animation sur le compostage/broyage pour 644€ la demi-journée (l'association fournit tout le matériel nécessaire). Le stand de la collectivité a été créé à partir d'équipements déjà existants (barnum, tables, composteurs, livres...). Les dépenses de communication s'élèvent à 800 €. L'expérimentation sur 6 mois aura donc coûté 6 844 € TTC.

Moyens techniques :

L'association Penthièvre Action utilisait son propre matériel : camions, remorques, souffleur, tronçonneuse, sérateurs, pelles, râteliers, balais. Les agents de l'association sont tous équipés d'équipements de protections individuels (casques antibruit, lunettes, gants, vêtements de protection fluo, chaussures de sécurité). Le broyeur été loué par l'association : le modèle changeait à chaque session, leur permettant de tester différents modèles et affiner leur choix au fur et à mesure. Il devait être en capacité de broyer des branchages de 10 m de diamètre. Un arrêté de non stationnement été pris par les communes la veille. Les barrières été également prêtées par ces dernières. La collectivité venait avec un barnum, tables, composteurs, jardinières, paillages et la documentation nécessaire pour assurer la sensibilisation et donner des conseils individualisés. Déroulement d'un atelier :

- Etape 1 : les particuliers arrivent sur la placette et se rangent sur la zone de dépôt prévue pour le véhicule et la remorque.
- Etape 2 : dans l'ordre d'arrivée, 2 agents vident les remorques sur l'aire délimitée. Ils rangent dans le bon sens, retaillent et trient les branchages livrés. En marge, une initiation à la taille sera faite pour les particuliers par l'encadrant présent.
- Etape 3 : la remorque vidée rejoint la zone de récupération délimitée par les barrières et s'ajuste sous la goulotte du broyeur.
- Etape 4 : un troisième agent prend les branches et les enfourme dans le broyeur. Un quatrième agent surveille les opérations de broyage (sécurité), de remplissage de la remorque. Il se tient prêt à intervenir en cas de problème. Pour la sécurité et la polyvalence, ces 2 derniers agents changent régulièrement de poste. Une fois remplis, les véhicules quittent l'aire de travail et les parkings aménagés.

Facteurs de réussite :

C'est une opération reproductible sur ce format avec un partenaire associatif et d'insertion comme avec un prestataire privé ou en régie. Importance de la communication pour que les particuliers identifient le jour et les modalités : presse, site internet, bulletins communaux, radio locale, affichage sur place, affichage/flyers dans les commerces.

Source : Communauté de Communes Côte de Penthièvre

http://www.cdc-cotepenthièvre.fr/accueil_penthièvre LECOINTE Stéphane - stephane.lecointe@ademe.fr

➔ PROJET ADAMOS (Appui au Développement des Apports de MO pour les Sols)

Le projet vise à démontrer grandeur nature la faisabilité d'apport de différents types de matières organiques (MO) (produits verts, compostés, fumiers travaillés, engrais verts...) sur des parcelles agricoles pour améliorer la fertilité et redynamiser la vie des sols. Il aura aussi, à terme, un impact sur la réduction de l'utilisation des intrants agricoles, en conformité avec la demande sociétale actuelle et avec tous les avantages que cela génère.

Il s'appuie sur un groupe d'agriculteurs motivés adhérents de l'association ARGENA (Association Régionale de Gestion et d'Etude des sols Naturels et Agricoles) ; Une enquête sociologique conduite en 2017 confirme l'implication des exploitants (annexe 1). Le projet permet de répondre à 3 problématiques :

- La valorisation des déchets verts (qui s'entassent dans des plateformes spécialisées saturées à la faveur des arrêtés d'interdiction du brûlage domestique).
- La valorisation des sous-produits équin non ou mal valorisés actuellement car non gérés dans le cadre d'une filière organisée à construire.
- L'amélioration agronomique de la qualité des sols agricoles.

Le projet s'inscrit dans de grandes orientations nationales : l'économie circulaire, la valorisation locale des déchets organiques, la création de filières novatrices d'utilisation des sous-produits des ménages et des entreprises entretien des espaces verts.

Les Objectifs :

- Economiques : Accompagner le financement des apports de MO sur les exploitations notamment viticoles (suivi et comparatif des prix).
- Environnementaux : Amélioration de la qualité des sols et réduction de l'usage d'intrants de synthèse
- Sociaux : Animation de groupe, suivi d'indicateurs et partage des références



Source : Thibault Juvénal, CA13, Conseiller Biodiversité et Environnement - t.juvenal@bouches-du-rhone.chambagri.fr

➔ Mise en place d'une filière agricole et locale de compostage de déchets verts et biodéchets sur la commune de Lauris

Des agriculteurs réunis au sein de l'association « Groupement d'Agriculteurs Durance Luberon » (GADL) s'engagent avec leur commune pour une valorisation agricole locale et autonome des déchets végétaux (déchets verts et biodéchets) produits localement.

La commune de Lauris souhaite répondre à l'évolution réglementaire obligeant les particuliers à gérer sans brûlage leurs déchets verts. Par ailleurs, les gros producteurs de déchets de restauration ont le souci de leur gestion sélective. Parallèlement, l'agriculture locale évolue vers des pratiques agro écologiques, privilégiant l'emploi d'intrants renouvelables et locaux, tout en répondant aux exigences des cahiers des charges des clients. L'enjeu pour les 4 exploitations agricoles faisant partie de l'association GADL, est de trouver de la matière organique de qualité, disponible localement et à un prix supportable. A moyen terme, l'emploi régulier de matière organique diminuera l'utilisation des engrais et la consommation en eau. Actions projetées par l'association : - Collecte et broyage - Formation des agriculteurs composteurs - Production d'un compost de déchets verts et biodéchets - Utilisation directe du compost - Suivi de l'évolution des caractéristiques du sol - Reporting de la mise en œuvre, des coûts et de la satisfaction des utilisateurs.



Les objectifs poursuivis sont de nature : Economique : - Obtention d'un compost de qualité à un coût moindre et valorisation des effluents d'élevage - Coûts moindres de la gestion des déchets verts Environnementale : - Utilisation du compost - Stimulation de la biodiversité et structuration des sols - Diminution des intrants - Réduction de la consommation en eau par une meilleure rétention des sols - Réduction des nuisances olfactives, des risques de pollution azotée et optimisation du transport Sociale : - Initier une dynamique citoyenne locale - Renforcer les liens entre le monde agricole et les citoyens - Consolidation d'un à plusieurs emplois par la mise en place envisagée d'une collecte à domicile L'association GADL communiquera sur les résultats et informera via des supports papier (plaquette) et numériques (sites internet existant des partenaires).

- NOMBRES D'AGRICULTEURS IMPLIQUÉS : 6
- DURÉE DU PROJET : 5 ans
- STRUCTURE PORTEUSE DE LA DEMANDE : Groupement d'agriculteurs Durance Luberon
- PRINCIPALE ORIENTATION DE LA PRODUCTION : Polyculture-Elevage
- AUTRES THÉMATIQUES AU COEUR DU PROJET : Agriculture biologique / Économie circulaire
- STRUCTURE D'ACCOMPAGNEMENT : Chambre d'agriculture 84

Source : Florian Carlet – Animateur - Agricultures Durables en Méditerranée – CIVAM - florian.carlet@civampaca.org

CALITOM

19 route du Lac des Saules
ZE la Braconne
16600 MORNAC - Tél : 0 800 500 429
www.calitom.com

AMORCE

18, rue Gabriel Péri – CS 20102
69623 Villeurbanne Cedex
Tél : 04.72.74.09.77
amorcer@amorcer.asso.fr
www.amorcer.asso.fr

